



# BOSCH

## Conditions de garantie

Tous les outils électroportatifs, outils pneumatiques, outils de mesure et outils de jardin Bosch sont soigneusement vérifiés, testés et soumis aux contrôles rigoureux de l'Assurance Qualité Bosch.

Bosch accorde une garantie d'une durée de 12 mois, conformément aux dispositions suivantes, pour tout défaut sur l'Outil s'il peut être vérifié que les défauts ont été causés par un défaut de matériau ou de fabrication pendant la période de garantie.

Les batteries bénéficient d'une garantie de 6 mois.

La période de garantie débute à la date d'achat de l'Outil neuf, telle qu'indiquée sur le reçu de vente original.

La garantie ne couvre pas :

- Les pièces d'usure normale
- Les accessoires et les équipements
- Les dommages liés à l'utilisateur, le manque d'entretien et l'utilisation non autorisée
- Les outils utilisés avec une alimentation électrique/un courant incorrect
- Les outils et pièces détachées non originaux / modifiés

